

Vote de crédits

Et est approuvé  
est annulée la somme  
de 804 F au C. XI. A. V. L.  
est ouvert le crédit  
de 804 F au  
C. XI A. V. L. B.  
le 26 Novembre 1956.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les frais d'expédition et de confection  
des colis expédiés en juillet aux soldats de Sudus en Algérie ont dépassé de 804 F la  
somme de 30 000 F votée le 26 juin 1956 délibération approuvée le 16 juillet 1956. Le  
Conseil municipal ouvre un crédit de 804 F à prendre au Chapitre 11. Art 2. Rem-  
boursement aux Maire et Conseillers municipaux de leurs frais de mission.